

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **87810612.9**

⑤① Int. Cl.4: **A44C 17/02** , **A44C 5/00** ,
A44C 9/00

㉒ Date de dépôt: **26.10.87**

④③ Date de publication de la demande:
03.05.89 Bulletin 89/18

⑦① Demandeur: **PREMIERE DE TABBAH SA**
Route de Beaumont 4
CH-1700 Fribourg(CH)

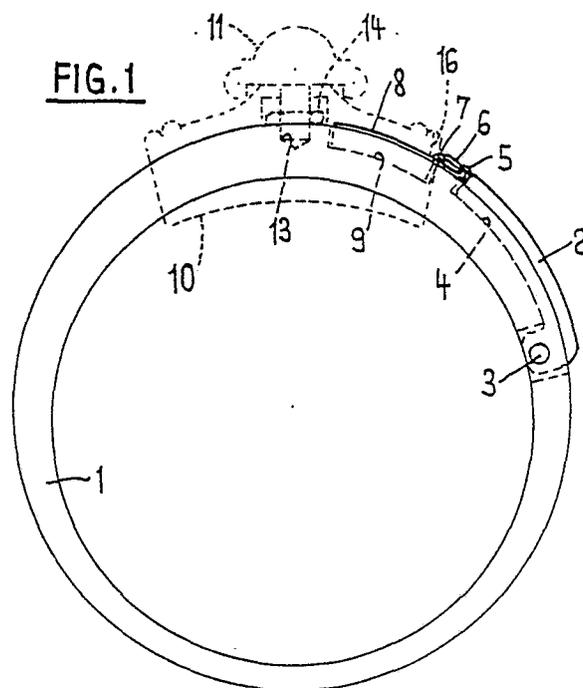
⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑦② Inventeur: **Méjias, André**
4, route de Beaumont
CH-1700 Fribourg(CH)

⑦④ Mandataire: **Steiner, Martin et al**
c/o AMMANN INGENIEURS-CONSEILS EN
PROPRIETE INTELLECTUELLE SA BERNE
Schwarztorstrasse 31
CH-3001 Bern(CH)

⑤④ **Pièce de bijouterie.**

⑤⑦ La pièce de bijouterie, en forme de bague, comprend un corps (1) de forme annulaire à la face extérieure duquel se trouve un décor (8) attaché à un bras (2). Le bras et le décor sont situés dans des logements respectifs (4,9) dans la face extérieure du corps (1). Un mobile (10) chevauche le corps (1) avec jeu et il est verrouillé dans une position déterminée de celui-ci par un cabochon vissé (11). En position verrouillée, le mobile (10) recouvre entièrement le décor (8). En dévissant le cabochon (11), le mobile est libéré et il peut coulisser librement sur le corps (1) de manière à libérer le décor (8). Le bras (2) avec le décor (8) attaché peut alors pivoter autour d'un axe (3) monté sur le corps (1) afin de découvrir des inscriptions personnalisées situées à la face extérieure du corps, sous le bras (2) et aux deux faces de ce bras.



EP 0 313 710 A1

PIECE DE BIJOUTERIE

La présente invention concerne une pièce de bijouterie avec un corps de forme généralement annulaire. Une telle pièce de bijouterie peut être par exemple une bague ou un bracelet ou similaire.

Dans les exécutions connues de bagues, bracelets ou similaires, ces pièces ou éléments de bijouterie ne peuvent être personnalisés que par une inscription à la surface intérieure ou extérieure du corps de l'élément. Cependant, une telle manière de caractériser la pièce de bijouterie est plus ou moins standard, la "personnalisation" se réduisant à une inscription différente pour chaque pièce. Il existe donc un besoin pour la réalisation de pièces de bijouterie susceptibles d'une personnalisation plus individuelle et différente de celle des pièces connues. En conséquence, le but de la présente invention est de réaliser une pièce de bijouterie porteuse d'éléments participant à son esthétique et prévus pour se prêter à une personnalisation améliorée. Pour atteindre ce but, la pièce de bijouterie selon l'invention est réalisée comme décrit dans la revendication 1.

Le mobile contribue par sa forme et éventuellement par sa décoration à l'esthétique générale de la pièce de bijouterie et il permet une personnalisation améliorée par le fait que lorsqu'il coulisse sur le corps annulaire de la pièce, il découvre et libère un décor se trouvant normalement dans un logement de forme correspondante de la surface extérieure du corps annulaire, ce décor ayant une configuration ronde ou de forme, par exemple un coeur, qui peut être choisie à volonté par le propriétaire de la pièce de bijouterie. Le décor est attaché à un bras pivotant qui peut être écarté du corps annulaire avec le décor libéré. Lorsque le bras est écarté du corps, il découvre une inscription personnelle, par exemple "LOVE" à la surface extérieure du corps et il peut comporter lui-même à sa face tournée vers l'intérieur (vers le corps) par exemple le nom du fabricant ou du distributeur de la pièce de bijouterie et à sa partie extérieure par exemple le nom du propriétaire de la pièce et/ou une date marquante de la vie de ce dernier. La pièce selon l'invention comporte donc des éléments qui contribuent à sa personnalisation. En outre, le mobile, le décor et le bras sont des éléments mobiles qui participent à l'esthétique de la pièce tout en contribuant à sa personnalisation.

L'invention va être décrite plus en détail ci-après à l'aide du dessin de deux formes d'exécution.

La figure 1 est une vue latérale d'une bague selon une première forme d'exécution de l'invention,

La figure 2 est une vue latérale d'un mobile, La figure 3 est une vue en plan du mobile selon figure 2,

La figure 4 montre un cabochon,

5 La figure 5 est une vue partielle en plan du corps annulaire de la bague selon figure 1,

La figure 6 est une vue en plan d'un bras avec un décor, et

10 La figure 7 est une vue latérale d'un bracelet selon une deuxième forme d'exécution de l'invention.

La figure 1 montre le corps annulaire 1 d'une bague selon une première forme d'exécution de l'invention. Ce corps porte un bras 2 susceptible de pivoter autour d'un axe 3 monté dans le corps 1. La partie intérieure du bras 2 est normalement engagée dans un logement 4 de forme correspondante prévu dans la face extérieure du corps 1. A son extrémité libre, le bras comporte un anneau 5 dans lequel passe une boucle 6 qui traverse également un anneau 7 monté à une extrémité d'un décor 8 en forme de coeur dans l'exemple illustré, l'autre extrémité de ce décor étant libre. Le décor 8 est engagé dans un logement 9 de forme correspondante prévu dans la face extérieure du corps 1. La forme du décor peut être choisie à volonté par le propriétaire de la bague. La figure 6 montre que la partie intérieure du bras peut comporter une inscription, par exemple le nom du fabricant ou du distributeur de la bague. La bague comporte encore un mobile 10 illustré dans les figures 2 et 3. Ce mobile comporte une ouverture traversante 10a prévue pour recevoir le corps annulaire 1. En conséquence, le mobile 10 chevauche le corps 1 avec jeu, de sorte qu'il peut coulisser librement sur ce dernier. Normalement, le mobile 10 est verrouillé au corps 1 par un cabochon 11 dont l'axe 12 traverse la partie supérieure du mobile 10 dans laquelle il est vissé et vient s'engager dans un dégagement 13 à la face extérieure du corps 1. Pour libérer le mobile 10, il suffit de dévisser le cabochon 11 jusqu'à ce que l'extrémité de son axe 12 sorte du dégagement 13. Le cabochon est retenu au mobile 10 par un écrou 14. La figure 4 montre que le cabochon 11 peut comporter par exemple une pierre précieuse ou une tête en or 11a comme décoration. De même, le mobile 10 peut être rendu plus esthétique par des cannelures 15 (fig.3). En outre, le cabochon 11 et le mobile 10 peuvent être décorés de pierres précieuses.

La figure 1 montre que lorsque le mobile 10 est verrouillé au corps 1 par le cabochon 11 vissé, sa partie de droite en figure 2 recouvre et cache entièrement le décor 8 dont la face extérieure vient

pratiquement à fleur de la face extérieure du corps 1. Le mobile 10 comporte un dégagement 16 prévu pour recevoir l'anneau 7 du décor. Comme indiqué plus haut, le mobile 10 est libéré en dévissant le cabochon 11. Le mobile libéré peut alors être déplacé sur le corps 1, vers la gauche en figure 1, ce qui a pour effet de découvrir et de libérer le décor 8. Le bras 2 avec le décor 8 peut alors être écarté du corps 1 par pivotement autour de l'axe 3, ce qui permet d'une part de lire l'inscription que le bras 2 porte à sa face intérieure et d'autre part de découvrir une nouvelle inscription, par exemple "LOVE" prévue à la surface du logement 4 du bras 2 dans la face externe du corps 1 (v. aussi fig.5).

Ce qui précède montre que la bague peut être mise essentiellement dans deux conditions. Dans la première condition, le mobile avec le cabochon est verrouillé au corps annulaire 1, le décor 8 n'est pas visible et le bras 2 est couché contre la face extérieure du corps 1 dans son logement 4. La seule inscription visible est celle qui peut être prévue à la face extérieure du bras. Dans la seconde condition, le mobile avec le cabochon 11 est déverrouillé et il peut coulisser librement sur le corps 1 de manière à découvrir le décor 8. Le bras 2 avec le décor 8 à son extrémité peut alors être écarté du corps 1 par rotation autour de l'axe 3, ce qui permet de lire les inscriptions à la face intérieure du bras et à la face extérieure du logement du bras dans le corps 1, cette dernière inscription étant normalement cachée par le bras. Le mobile 10 et le cabochon 11 peuvent être de configuration telle qu'elle améliore l'esthétique de la bague et ces éléments peuvent être décorés de pierres précieuses.

La figure 7 montre un bracelet selon une deuxième forme d'exécution de l'invention. Ce bracelet est conçu selon le même principe que la bague décrite ci-dessus. La figure 7 correspond à la figure 1 et les figures 2 à 6 sont valables à la fois pour la bague et le bracelet. Les mêmes éléments sont désignés par les mêmes chiffres de référence. Dans le cas du bracelet, le corps est en deux parties 20 et 21 réunies par une charnière 22 pour permettre l'ouverture du bracelet lorsque le mobile 10 est déplacé sur la partie 21 du corps du bracelet à partir de la position de verrouillage. En outre, l'extrémité de l'axe 12 du cabochon 11 vient, en position de verrouillage, dans un dégagement 23 de la partie 21 du corps du bracelet. Le déplacement du mobile 10 sur la partie 21 libère non seulement le décor 8 comme dans le cas de la bague, mais encore les parties 20 et 21 du corps de bracelet encastrées l'une dans l'autre à l'endroit du dégagement 23, de sorte que le bracelet peut être ouvert en écartant simplement ces parties

l'une de l'autre. La course du mobile 10 sur la partie 21 du corps peut être limitée si nécessaire par une butée.

5

Revendications

10

1. Pièce de bijouterie avec un corps de forme généralement annulaire, caractérisée en ce qu'elle comprend un mobile (10) normalement verrouillé dans une position déterminée dudit corps (1; 20,21) et dont le déplacement sur celui-ci à partir de la position de verrouillage libère un décor (8) attaché à un élément (2) susceptible d'être écarté du corps (1;20,21) avec le décor (8) libéré.

15

2. Pièce de bijouterie selon la revendication 1, caractérisée en ce que le corps de forme généralement annulaire est en deux parties (20,21) réunies par une charnière (22) et imbriquées l'une dans l'autre à leur autre extrémité.

20

3. Pièce de bijouterie selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que le décor (8) est de configuration ronde ou de forme.

25

4. Pièce de bijouterie selon la revendication 3, caractérisée en ce que le décor (8) est situé dans un logement (9) de forme correspondante dans la surface extérieure du corps (1;20,21).

30

5. Pièce de bijouterie selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que l'élément susceptible d'être écarté du corps est un bras (2) pivotant autour d'un axe (3) prévu dans le corps (1;20,21).

35

6. Pièce de bijouterie selon la revendication 5, caractérisée en ce que le bras (2) est situé dans un logement (4) de forme correspondante dans la surface extérieure du corps (1;20,21).

40

7. Pièce de bijouterie selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le décor (8) est attaché audit élément (2) par une boucle (6).

45

8. Pièce de bijouterie selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que le corps (1;20,21) traverse le mobile (10) avec jeu pour permettre un déplacement libre de celui-ci et en ce que le mobile (10) est verrouillé audit corps par un cabochon (11) vissé dans le mobile (10), traversant la paroi supérieure de ce celui-ci et venant s'appuyer contre le corps (1;20,21).

50

9. Pièce de bijouterie selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce qu'elle comporte différentes inscriptions personnelles, par exemple à la face extérieure du corps (1;20,21) sous l'élément (2) et sur les faces intérieures et extérieures de cet élément (2).

55

10. Utilisation de la pièce de bijouterie selon la revendication 1 pour une bague et de la pièce de bijouterie selon la revendication 2 pour un bracelet.

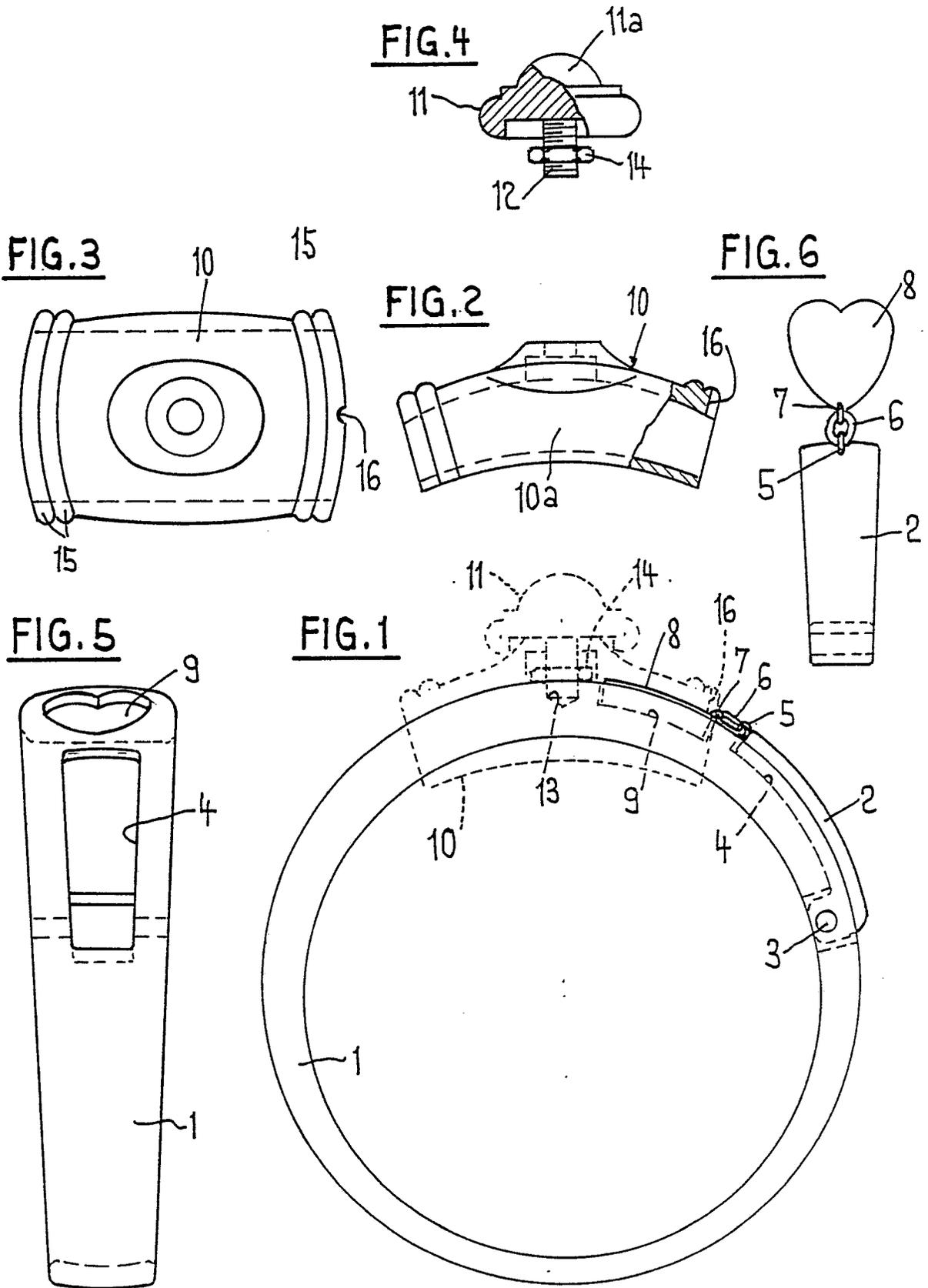
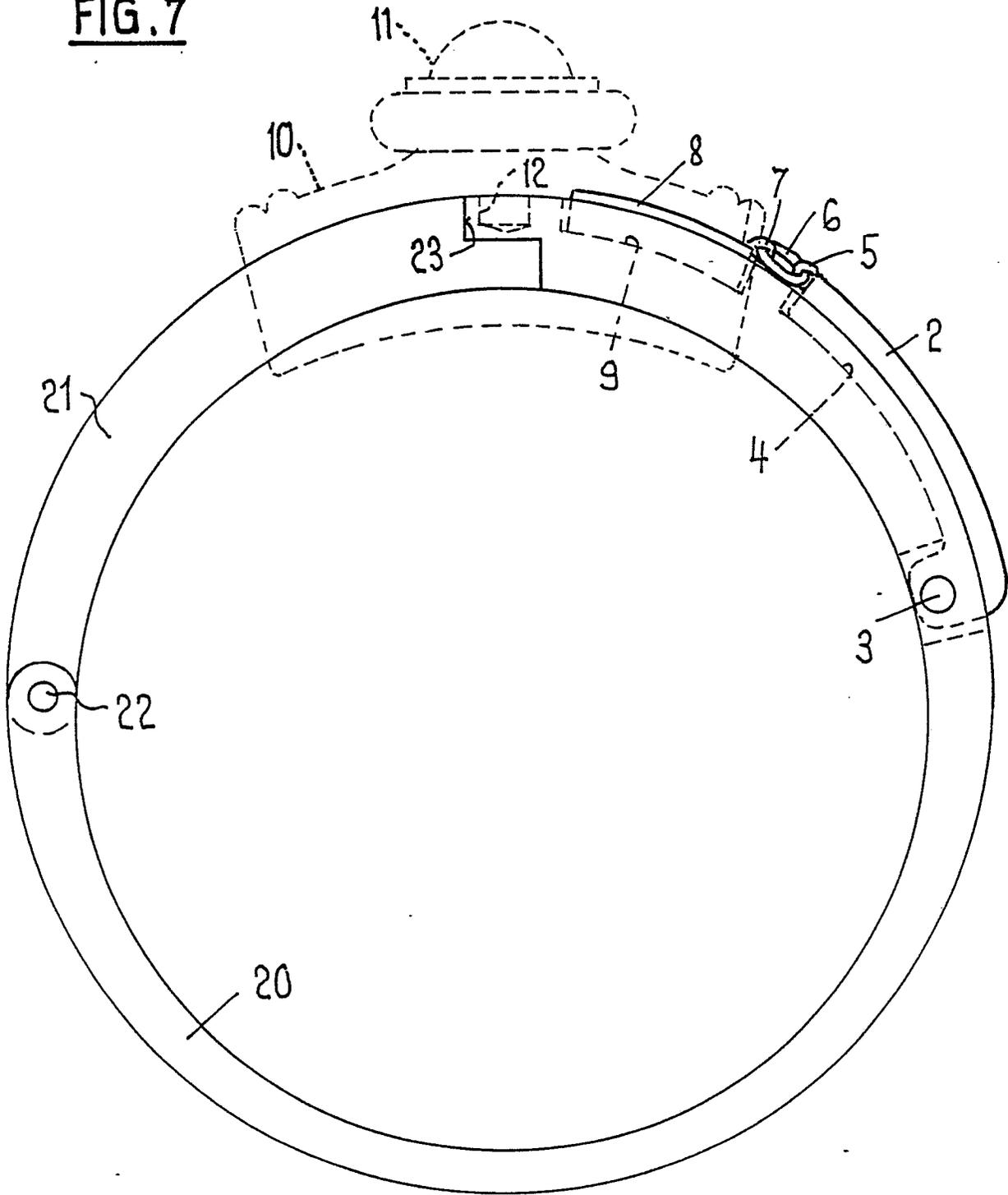


FIG. 7





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	DE-C- 829 363 (A. HERRMANN) * En entier * ---	1,3,5, 10	A 44 C 17/02 A 44 C 5/00 A 44 C 9/00
A	FR-A-2 385 352 (F. SUZUKI) * Page 4, lignes 33-39; pages 5,6, en entier; figures * ---	1,3,5, 10	
A	FR-A- 577 308 (G. GARNON) * Page 1, lignes 31-56; figures * ---	1,3,10	
A	US-A-3 399 547 (D. SPIELMAN) ---		
A	US-A-3 180 112 (H. LEFKOWITZ) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 44 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28-06-1988	Examinateur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			